

Ministère de l'intérieur  
**Direction générale de la sécurité  
civile et de la gestion des crises**

Ministère des affaires sociales, de la  
santé et des droits des femmes  
**Direction générale de la Santé**

Paris, le 12 novembre 2014

## Communiqué de presse

### Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone en hiver ?

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque hiver, celles-ci sont responsables d'une centaine de décès en France.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz très difficile à détecter. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les accidents.

#### Les principales sources d'intoxication au CO

Les appareils de chauffage à combustion (bois, charbon, fuel, gaz naturel, butane, propane, essence ou pétrole...) et de production d'eau chaude (chauffe-eau au gaz) mal entretenus ou mal installés sont les principales sources d'intoxication au CO, en particulier s'ils sont associés à des conduits d'évacuation mal ou non entretenus et installés dans des locaux insuffisamment aérés. Une intoxication sur 4 est due à un appareil non raccordé, le plus souvent utilisé de manière inappropriée : un chauffage mobile d'appoint utilisé de façon prolongée, un groupe électrogène ou un braser/barbecue fonctionnant dans un espace clos.

#### Les symptômes de l'intoxication au CO

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite : **en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).**

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation spécialisée.

#### Bilan des accidents 2013/2014

Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et le 31 mars 2014<sup>1</sup>, c'est-à-dire au cours de la dernière période de chauffe pendant laquelle ont lieu plus de 80% des intoxications annuelles, 1 028 épisodes d'intoxication domestique au CO survenus par accident et impliquant 3 050 personnes, ont été signalés au système de surveillance de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et ce, malgré les conditions météorologiques clémentes de l'hiver dernier.

Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 29 octobre 2014, 81 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone, signalés au système de surveillance de l'InVS, ont concerné 255 personnes. Au cours de 4 épisodes d'intoxication accidentelle domestique, quatre personnes sont décédées. Un décès est en lien avec l'utilisation d'un braser/barbecue, deux en lien avec un poêle/radiateur et un en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène.

<sup>1</sup> Hors période de chauffe, entre mars et septembre, le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone est en très forte baisse (20% des intoxications annuelles) car la majorité des intoxications a pour origine une installation de chauffage.

## Pour éviter ces accidents, il faut respecter les recommandations suivantes :

### Comme l'impose la réglementation :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;

### Mais aussi :

- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, ...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

### Au niveau collectif

Les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses, réunions de famille par exemple) doivent être tout particulièrement attentifs. Les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes en France.

## Des documents d'information

Un dépliant, une affiche et un site Internet sont disponibles pour informer le plus grand nombre sur les gestes et les réflexes qui protègent.



Le **dépliant** « Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde, les bons gestes de prévention aussi » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les conseils à suivre pour éviter les intoxications. Il est en téléchargement sur le site [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr) (rubrique Accidents de la vie courante).

Une **affiche** rappelle les bons gestes de prévention à adopter à la fois dans les logements et dans les établissements recevant du public (établissements scolaires et sportifs notamment).

Le site Internet [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr) donne accès à des informations et à des conseils sur les différentes pièces de la maison. Il est dédié à la prévention des accidents domestiques et des risques de pollution de l'air intérieur, notamment les émanations de monoxyde de carbone.

## Pour en savoir plus

- Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et des Droits des Femmes : <http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>
- Inpes : <http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/accidents/monoxyde-carbone/precautions.asp>
- InVs : <http://www.invs.sante.fr/fr../Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

## Contacts presse

DGS : Mission Information et Communication - 01 40 56 84 00 - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

DGSCGC : Emmanuelle François - 01 56 04 75 04 - [emmanuelle.francois@interieur.gouv.fr](mailto:emmanuelle.francois@interieur.gouv.fr)

Inpes : Vanessa Lemoine - 01 49 33 22 42 [vanessa.lemoine@inpes.sante.fr](mailto:vanessa.lemoine@inpes.sante.fr)

InVS : Katel Le Floc'h - 01 41 79 57 54 - [presse@invs.sante.fr](mailto:presse@invs.sante.fr)